

## ANNEXE I : grille d'analyse de textes

Texte analysé : \_\_\_\_\_

pp. \_\_\_\_\_ N. mots \_\_\_\_\_  
N. verbes \_\_\_\_\_

Marques	Nombre (N)	Indice (N/n <sub>v</sub> )
A. 1. Pronoms 1ère p. sing.	_____	_____
2. " 1ère p. pl.	_____	_____
3. " 2ème p. sing.	_____	_____
4. " 2ème p. pl.	_____	_____
5. " "on"	_____	_____
B. 6. Verbes à l'indicatif présent (Pr)	_____	_____
7. " " futur simple (F)	_____	_____
8. " " passé composé (PC)	_____	_____
9. " " imparfait (I)	_____	_____
10. " " passé simple (PS)	_____	_____
11. " au conditionnel présent et passé (C)	_____	_____
C. 12. Déictiques temporels	_____	_____
D. 13. Auxiliaire "aller"	_____	_____
14. Auxiliaire d'aspect	_____	_____
15. Auxiliaire de mode	_____	_____
E. 16. Passives	_____	_____
17. Emphases	_____	_____
18. Non déclaratives	_____	_____
F. 19. Organismes narratifs	_____	_____
20. " argumentatifs lexico-synt.	_____	_____
21. " " imi-textuels	_____	_____
22. Modalités d'énoncé	_____	_____
G. 23. Anaphores pronominales	_____	_____
24. Anaphores non-pronominales	_____	_____
H. 25. Densité verbale NV _____ ; Nm _____ V/m _____		
26. Densité syntagmatique Ny: _____ ; Q.: _____ Q/Ny _____		

Texte analysé par : \_\_\_\_\_

« Encore deux ou trois saisons et tu es cuit, lui disait le docteur.

— Bien sûr, bien sûr, mais je ne peux pourtant pas faire le fier avec tous les camarades !

— Méfie-toi ! méfie-toi, Jean-Baptiste, ça te jouera un vilain tour. Refuse ! ».

Jean-Baptiste s'efforçait à suivre les sages conseils du docteur, et comme les pirates l'invitaient :

« Oh ! Jean-Baptiste, viens boire trois déris.

— Plus tard, dit-il, maintenant il me faut établir le tour de rôle. Soyez tous là dans une heure, que je vous courre pas après dans tous les cafés du village... »

Tout claudicant, il s'assit à la table de travail.

Le Bureau des Guides était une pièce meublée assez misérablement ; on eût dit une antichambre de notaire ou d'huissier. Rectangulaire, profonde, elle était tapissée d'un horrible papier à rayures, tout passé et jauni, et parquetée de sapin large et noueux. Une large table couverte de toile cirée noire, bourrée de papiers et de fiches, comme on en trouve dans les mairies de province, en occupait le centre ; cinq ou six chaises de paille attendaient les visiteurs. Un poêle tout rond enlaidissait la pièce de ses tubulures et l'on avait suspendu un fond de boîte de conserve avec un fil de fer juste sous le coude du haut qui dégoulinait de suie visqueuse. Cependant cette boutique, qui eût pu aussi bien servir à un clerc paperassier, possédait une âme. Sous cette enveloppe anonyme et médiocre, transperçait l'épopée alpestre.

La monotone tapisserie était tout imprégnée de souvenirs, pavée de reliques que les guides, sans y attacher de valeur, avaient fixées au hasard des dons, sur le mur. Un portrait dédicacé de Whympier voisinait avec une photo jaunie relatant la visite de Félix Faure ; plus loin, un petit cadre renfermait la photo du roi des Belges, à son retour des Drus. Toutes les célébrités de la montagne avaient laissé là, trace de leur passage. Cunningham, Freshfield, Mummery, Tuckett, Emile Fontaine, Vallot, Gos, Tricouni, Dunod, Mieulet, Durier, Janssen, etc., et ces photos alternaient avec des cartes, des esquisses, des coupes géologiques, des dessins et de vieilles estampes colorées de grande valeur qui eussent fait la joie d'un collectionneur. Un plan en relief du Mont-Blanc, dans une caisse vitrée, servait aux explications du guide-chef. Des collections de minéraux, quartz hyalin, cristaux fumés, protogynes, micaschistes, gneiss délités, blocs d'amiante, s'empoussiéraient dans un placard. Dans le fond, une énorme bibliothèque vitrée, don d'un sénateur quelconque, étalait la pauvreté de ses volumes, pour la plupart trop abstraits, trop ardues, et qu'aucun guide ne feuilletait jamais.

Mais l'âme même du bureau, c'était l'arrière-boutique : un réduit sans lumière gagné par des cloisons en galandage sur la geôle municipale. Ce la sentait à la fois le renfermé et le grand air. Des cordes étaient pendues un peu partout, mêlées à des piolets de tous âges et de toute fabrique, à des crampons, à des lanternes. Tout un matériel entreposé par les guides entre deux courses, et dans le

fond, dressé comme un paravent replié, un brancard de grosse toile grise attendait, tout prêt, qu'on eût besoin de ses services. Au plafond un nouveau brancard plus moderne, constitué par un berceau de duralumin suspendu à une poutre métallique, complétait ce matériel de sauvetage qui rappelait, avec une grosse boîte de secours marquée d'une croix rouge, que ce réduit était parfois l'antichambre de la mort.

Un simple couloir étroit, dallé de granit, séparait le Bureau des Guides du Syndicat d'Initiative, déjà plus modernisé, avec sa grande banque séparant le public des bureaux et son faux air d'agence de voyages.

Dans ces deux officines se rassemblaient toute la vie et toute l'activité saisonnière de Chamoni-Mont-Blanc. L'Essi recevait les visiteurs, les dirigeait, les logeait ; le Bureau des Guides se chargeait d'encadrer ceux d'entre eux tentés par une ascension. ←

Jean-Baptiste Cupelaz ouvrit son registre, inscrivit les noms des pirates du jour, puis consulta les demandes de courses. Celles-ci n'étaient pas nombreuses, le mauvais temps avait rebuté les clients. Le guide-chef hochait la tête.

« Avec la neige, finies les grosses ! »

Les grosses... cela signifiait les courses difficiles, les rudes escalades, celles qui ne sont accessibles qu'à une minorité bien entraînée et que tous les guides n'acceptent pas. Faire les grosses !... Cela signifie être prêt à partir n'importe où, que ce soit à la Verte, ou dans les Aiguilles, ou sur les longs

itinéraires de glace ; faire les grosses, cela voulait dire aussi gagner beaucoup d'argent en risquant beaucoup. Les guides de Chamoni n'ont pas adopté le qualificatif de guide de première ou de deuxième classe. Ils se trient d'eux-mêmes en refusant de partir pour des courses qu'ils jugent trop difficiles pour leurs qualités. De ce fait, seule une petite élite, une trentaine en tout, se partage les risques et les profits d'un dur métier. Pour les autres, le Mont-Blanc, que l'on a intentionnellement tarifié un peu cher, constitue leur maximum ; ils s'y abonnent et il n'est pas rare qu'ils ne l'escaladent une dizaine de fois dans le courant de l'été, les grands guides préférant aborder les grandes escalades.

Le guide-chef ayant terminé sa liste appela les pirates, qui partirent nonchalamment par l'avenue de la Gare, le piolet sous le bras, pour prendre le train du Montenvers.

Peu après, Cretton, le portier du Carlton, vint s'enquérir d'un guide.

« Quelqu'un de sérieux, un peu vieux, qui marche doucement, c'est pour un diplomate qui veut visiter les cabanes ; pas besoin d'un aigle, mais donne-moi-z'en un qui ait du bagout, et qui connaisse toutes les histoires, y a gros à gagner.

— Je t'enverrai le vieux Jules Rebat, il lui racontera ses voyages dans les Amériques.

— Ça va ! Demain, j'aurai sans doute un jeune homme à entraîner pour les grosses... t'as quelqu'un ?

— Attends, je vais voir le tour. »

Sophie, déjà engagée dans la rue de la Bâclerie, comprend, mais trop tard, qu'elle n'aurait pas dû sortir. Malgré la proximité de la place du Bouffay où est dressée la guillotine, elle a toujours, par bonheur, échappé à ce spectacle. Elle fait demi-tour mais elle se heurte à une horde compacte qui débouche de la rue de la Juiverie. Les tambours se rapprochent et, comme chaque fois, le bruit d'un supplice en marche fait jaillir les curieux des moindres ruelles. Et Sophie, rapidement, est encerclée par des vagues implacables qui montent à la vitesse d'un cheval au galop, comme la mer, dit-on, autour du Mont-Saint-Michel. Elle ne peut plus fuir à présent et elle est entraînée comme un fétu dans le courant de la foule aimantée par le sang qui s'apprête à couler. Une foule en majorité féminine. Les jeunes, les vicilles, les gaminées, les idiotes, les éclopées, les femmes sont les plus pressées au spectacle de la vengeance. Celles qui sont enceintes avancent, les mains en avant, pour protéger leur ventre. D'autres, dans leur hâte, ont gardé à la main l'étoffe qu'elles étaient en train de coudre ou le tricot ou le balai. Beaucoup tirent des enfants par la main. De bonnes mères qui ne risquent pas de laisser des enfants seuls à la maison où ils risquent de faire des bêtises.

Et tout cela se débonde, jaillit comme le pus d'un vilain abcès sur la petite place du Bouffay où se dresse, sur une estrade, le rasoir national, la machine à couper les têtes, la « petite Louison » qu'un assassin pudique a eu l'idée de faire peindre en rouge afin que le sang répugnant des ennemis de la République ne s'y remarque pas trop. Nantes est une ville qui se respecte. La municipalité a fait voter un crédit pour étaler une épaisse couche de son sous la machine infernale afin de faciliter le nettoyage, après chaque opération.

Aux abords de la place, la bousculade est à son comble, chacun s'empressant d'atteindre les premiers rangs pour ne pas perdre une miette du spectacle qui se prépare. Un hurlement de joie éclate quand débouchent le cortège des condamnés, les tambours, puis les gardes à cheval. Le bruit obsédant des tambours augmente la folie. La foule piétine, se hausse sur place, on juche les petits enfants sur les épaules des pères. Les fenêtres bourgeoises de la place se sont garnies de curieux. On s'entasse sur les balcons à

les faire crouler. On voit apparaître des longues-vues de marine et même des jumelles de théâtre.

Le cortège des condamnés, encore invisible, a de la peine à se frayer un passage dans la foule compacte où les soldats de Carrier taillent un chemin à coups de crosse de fusil et pointent les baïonnettes sur les curieux pour les tenir à distance.

La petite taille de Sophie Trébuchet lui interdit toute tentative de fuite. Ainsi immobilisée, elle a déjà fort à faire pour n'être pas jetée à terre ou étouffée.

A son passage, le cortège ouvre un bref trait de silence. Ceux qui voient se taient subitement en face des trois condamnés qui avancent entre les soldats. La foule attendait des brigands et découvre une femme aux cheveux gris et deux jeunes filles d'une vingtaine d'années. Elles vont, misérables, serrées les unes contre les autres, tremblant de peur et de froid dans leur caraco de coton qui leur laisse les bras et le cou nus. Et la foule, que la vue des trois femmes a surprise un instant, étouffe sa mauvaise conscience dans des cris redoublés. Les condamnés avancent lentement, heurtés au passage par des mains mauvaises qui veulent toucher, pincer, tandis que la horde, maintenue à grand-peine par les gardes, montre les dents, crache des insultes, lance des plaisanteries obscènes et des projectiles divers. Et l'on voit, aux regards affolés que les deux plus jeunes promènent alentour, qu'elles sont encore plus effrayées par cette foule que par ce qui les attend.

Sophie, soudain, a reconnu les trois femmes. M<sup>me</sup> de la Biliats, la plus âgée, et ses deux filles, Renée et Marie-Perrine. Leur père était conseiller au Parlement de Bretagne et avait souvent affaire au grand-père Le Normand. Et Sophie se souvient d'une partie de cache-cache avec Marie-Perrine, la plus jeune, et ses frères dans le jardin de leur château, près de Nantes. Renée n'y avait pas participé; elle était un peu plus âgée mais la cadette a tout juste l'âge de Sophie. Un après-midi qui s'était mal terminé car Sophie avait entraîné Marie-Perrine à recueillir une allée bordée de plantes grasses, en cassant toutes les branches qui dépassaient sur le chemin. C'est tellement agréable de faire des bêtises chez les autres quand on est assuré de l'impunité due aux invités. En effet, quand M<sup>me</sup> de la Biliats avait découvert le ravage des plantes qu'elle avait eu tant de mal à faire pousser, c'est Marie-Perrine qui

Ravanat et Servettaz firent halte un bon quart d'heure avant d'entreprendre la grimpe de l'arête. Ils soufflèrent longuement, admirant le paysage familier pour le vieux, tout nouveau pour le jeune — des Alpes Grées.

→ La journée était magnifique, on pouvait discerner à l'infini vers le sud les Alpes se succédant en plans étagés; d'abord, toutes proches, les Alpes Valdostaines; Grivola — *ardua Grivola Bella*, — le Grand-Paradis, la cuvette glaciaire du Ruitor; les géants de la frontière franco-italienne avec la Sassièrre, la Ciamarella, — pays du bouquetin, — et plus loin vers le sud-ouest les Alpes de la Vanoise. Vers l'est, on prenait toutes les Alpes suisses en enfilade: le Vêlan, au premier plan, écrasé par l'énorme masse du Grand-Combin; puis, très loin, le massif de Zermatt, avec le Cervin et son étrange nez de Zmutt, tout noir au-dessus des nuées, et les étendues glaciaires du Mont-Rose, aériennes, supra-terrestres, confondant l'ivoire de leurs neiges avec l'opale des brumes.

De la vallée montaient des vapeurs qui se groupaient au-dessus des abîmes, se rejoignaient, se mêlaient en remous moutonneux qui bientôt ourlèrent de leurs vagues silencieuses toutes les vallées, du Col Ferret au Col de la Seigne. Vers l'ouest, le paysage, plus proche, était plus inhumain encore. C'était d'abord, sentinelle avancée, la lame de granit de l'Aiguille de la Brenva, flanquée d'une étrange chandelle de roc que les guides de Courmayeur baptisèrent le « Père Eternel », puis le gouffre du glacier de la Brenva, et le glacier lui-même, sale et pierreux, coulant en rampant entre ses moraines, débordant de son énorme saillie frontale pour aller mourir, par-dessus le Val Veni qu'il déchirait comme une lèpre, dans les mélèzes de Notre-Dame de Guérison.

Le torrent issu du lac Combal le traversait de part en part et résurgeait en grondant d'une caverne de glace, au niveau des prairies d'Entrèves. En troisième plan s'allongeait, démesurée, grandiose, sur 3.500 mètres de hauteur, l'arête de Peuterey, avec l'Aiguille Noire, sinistre pyramide balafrée de couloirs endeuillés, puis la dentelure des Dames-Anglaises, irréaliste, aérienne, vertigineuse; ensuite la majestueuse élancée de l'Aiguille Blanche, un cimier de glace festonné de corniches menaçantes, se raccordant par une fine crête d'argent à la masse même du géant, le Mont-Blanc, dont les faces himalayennes s'élevaient si haut, si haut dans l'air, qu'elles semblaient, vues de là, jeter comme un défi à l'œil des alpinistes.

Parfois, vers la sentinelle rouge, un sérac craquait. C'était comme un coup de tonnerre qui déchirait l'air des altitudes, et longtemps après que le bruit se fût éteint, on pouvait suivre le nuage de poussière irisée qui précédait le tourbillon de l'avalanche sur les hauts plateaux glaciaires. ←

mais, à son corps défendant, hanté de mythes. Après tout, il fallait peut-être prendre l'Église au sérieux, et, dans ce cas, même la gourmandise, même la fornication étaient défendues. Poussons plus loin : « Saint Michel est peut-être vraiment capable de quitter son socle, de me passer sa lance au travers du cou comme un croc de boucher français, et de m'emporter dans les airs. »

Par-dessus l'autel, Joël fit face à la nef, tel le père Pat célébrant la messe d' onze heures.

— Moi aussi, après tout, je pourrais être curé, puisque je connais le secret honteux.

\*  
\*\*

Et alors il les vit. Innombrables

→ Non seulement la nef était maintenant bourrée de bancs jusqu'au portail, et, perpendiculairement, jusqu'aux deux bouts du transept, non seulement les fidèles se pressaient sur ces bancs, se coudoyant, s'écrasant, les uns s'étalant, les autres se faisant infimes, mais ils se chevauchaient, se superposaient, le même volume contenant non pas un, mais dix, mais cent visages, les nez, les bouches, les yeux s'enchevêtrant dans une palpitation incessante, reniflant, mastiquant, clignant, les pommes d'Adam montant et descendant sans qu'on pût distinguer à qui elles appartenaient, les fichus, les châles se soulevant sans qu'on sût quelle gorge ils voilaient, les sabots broyant sous les bancs les poulaines, et les mains, des millions de mains, traçant en l'air des milliards de croix, un cimetière de croix, une tapisserie de croix simultanées, tous les signes de croix qui eussent jamais été faits dans cette église.

Un coup de projecteur blanc-rose et, à droite, la chaire sculptée, tarabiscotée, avec angelots, guirlandés, lyres, festons, flûtes, nocuds plats, cornes d'abondance, mignons accessoires de la Passion, s'illumine. Aussitôt, du haut de la chaire, les surplis, les aubes, les chasubles, les rochets se mettent à gesticuler, à clamer silencieusement, se mêlant les uns aux autres, comme sur la même pellicule exposée mille fois. Joël ne connaît pas les noms de ces ornements, et pourtant ses yeux les voient : la preuve qu'il n'invente rien.

Un autre projecteur, vert-noir, débusque lentement le confessionnal tapi au fond, dans un coin, à l'affût. Le rideau, vert moisi, frémit. Devant, des queues de pénitents sans nombre se pressent, se bousculent, se relaient, s'agenouillent, se marchent sur les pieds, pénétrant les uns dans les autres sans discernement, comme si l'espace était à tout le monde, pourvu qu'on habite un temps différent. A l'intérieur, entre les deux grilles, une cohue de prêtres : grotesquement installés sur les genoux les uns des autres — il y en a une bonne centaine qui sont bouclés là — ils absorbent simultanément le flot d'immondes monotones qui se déverse dans leurs oreilles, envahit la petite boîte puante, bouillonne, rancit, ne s'épuise pas... Ils pompent.

En haut à droite, les fenêtres blanchissent de degré en degré, comme le fer dans le feu, sous le bombardement lunaire qu'elles subissent. Un troisième projecteur plaque son spot sur l'autel, et Joël se cache le visage dans les mains. Il ne veut pas se voir là, sa grande tignasse d'argent blanc penchée telle une chevelure de sorcière, et, devant lui, cette goutte de sang, cette coupe de sang, cette tache de sang qui s'élargit, ces gallons de sang qui se déversent à cet endroit depuis huit cents ans, ces hectolitres de sang jamais tari, jamais caillé. Il ne veut pas.

Il appuie si fort sur ses yeux qu'il voit mille soleils, et puis, quand il cesse d'appuyer, qu'il relève les paupières et la tête, il ne voit plus rien ←

— Non, mon Dieu : pas aveugle !

Alors il distingue les trois hublots blancs qui voguent à droite, et les deux hublots sombres qui leur font face, et la nef enténébrée-encaimée qui semble attendre. Quoi ? Le jour où toutes les nefs amarrées de par le monde découvriront enfin leur nature véritable et appaieront pour rejoindre leur port de destination, quelque part du côté de Josaphat. C'est vrai qu'il lit un peu trop, Joël. Il ferait mieux de jouer au football, avec les autres. Ça fait du bien de se rentrer dedans, épaulé contre épaule. Cependant Pop a dit : « Il ne faut pas non plus forcer sa nature. » Soudain, le long d'un mur, comme une goutte de mercure filant rejoindre le gros des gouttes. Un rat ? En français, on dit « pauvre comme un rat d'église » et aussi « les rats quittent le bateau ».



PREAMBULE A L'ANALYSE DE PROCEDURES DE DESCRIPTION  
DANS LE DOMAINE DE L'ASILE

---

\*\*\*\*\*

0. INTRODUCTION

L'observation de procédures descriptives dans le domaine de l'asile fait partie d'une recherche interdisciplinaire épistémologique et textuelle de la description dans des textes anthropologiques [FNSRS 1.139.085 SR], dirigée par M.-J. Borel, professeur à la section de philosophie de l'Université de Lausanne et co-requise par Jean-Blaise Grize, directeur du Centre de Recherches sémiologiques de Neuchâtel et J.-M. Adam, professeur à la section de français de l'Université de Lausanne.

Cette étude d'une durée de deux ans comprend deux étapes:

1. Un préambule où sont clarifiées les hypothèses sociologiques générales concernant le domaine de l'asile, les problèmes posés par le choix et l'établissement du corpus, les rapports entre ces hypothèses et la description et finalement certaines questions de méthode. 2. L'analyse de procédures de description dans le corpus choisi. Dans ce premier papier de travail, voici exposés le contenu et la démarche de la première étape.

Pour commencer, à propos du domaine de l'asile choisi comme terrain d'observation des descriptions, je présente les hypothèses sociologiques de recherche. La construction et le renforcement de l'identité "nationale" se fait d'une part par la différenciation fondamentale dans les définitions de base des étrangers et d'autre part, par des processus administratifs d'exclusion des "non nationaux", dont les requérants d'asile. Un fait quantitatif m'a orienté tout d'abord vers cette première hypothèse générale: actuellement 91% des requérants qui présentent une demande d'asile individuelle en Suisse se voient refuser l'asile par les autorités compétentes et doivent quitter le territoire suisse. Une première observation de la dynamique de ce processus de refus tel qu'il apparaît dans les textes administratifs d'asile peut permettre de poser une deuxième hypothèse sociologique. Dans la conjoncture actuelle, les conflits à propos de la notion de "réfugié" révèlent dans la relation entre l'Etat-nation et le requérant d'asile, ce que DEVIENT cognitivement et socialement, la notion d'étrangers et de "réfugié"

et ce que DEVIENNENT ceux qui contrôlent la production de ces définitions juridiques et pratiques.

Vu les modalités de déroulement de la relation sociale entre l'Etat-nation et le requérant d'asile, dans la procédure administrative et juridique d'asile [cf. partie 3], le choix de telles hypothèses sociologiques de départ s'est peu à peu avéré nécessaire pour constituer le corpus [cf. partie 2] et pour déterminer *un lieu*, un point *de vue* d'observation et de lecture des descriptions. Dans une perspective exclusivement sociologique, on aurait pu essayer de vérifier si ces hypothèses ont une valeur explicative en analysant, par exemple, le processus des décisions administratives. Mais d'un point de vue épistémologique, et sémiologique, rester au niveau d'une vérification de ces hypothèses générales serait insuffisant, dans la mesure où les prémisses théoriques de ces hypothèses, la démarche de connaissance elle-même, telle qu'elle apparaît dans le langage ne seraient pas discutées du point de vue de la construction des connaissances et d'une évaluation des interprétations qui la sous-tendent.

Pour respecter les objectifs de la recherche, il est donc nécessaire d'articuler une problématique définie sur le terrain sociologique aux finalités de la recherche épistémologique et sémiologique qui vise à observer le processus de connaissance lui-même dans des textes. De ce point de vue, l'objet de cette étude est de montrer comment dans le domaine particulier de l'asile, par l'intermédiaire de descriptions des motifs d'asile, se construisent des objets et des propriétés autour d'une notion, celle de "réfugié". Dans les textes administratifs et juridiques de la procédure d'asile, à l'aide de quels raisonnements, les interlocuteurs *décrivent* ce qu'ils estiment être des faits, des événements, des motifs directs et indirects d'asile? Dans quelles conditions et dans quel langage s'effectuent la relation d'interlocution et ces descriptions? Quelles en sont les conséquences sur les procédures de descriptions et parallèlement quelle est l'influence des formes descriptives sur la situation d'interlocution? En quoi le langage administratif et juridique utilisé en matière d'asile influence-t-il la formation des raisonnements descriptifs?

L'enjeu d'un tel travail est lié au postulat suivant: l'existence et la construction de certaines catégories fondamentales présentes dans les textes de lois et les textes administratifs comme des stéréotypes<sup>1</sup>, certaines

---

<sup>1</sup> "Bien ancré dans les mentalités, le stéréotype manifeste une grande stabilité, mais il est susceptible d'évoluer et de se diversifier au gré des modifications et du contexte socio-plotique". J. Pirote: Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux au XIXe et au XXe s. p 2.

formes de pensée, de discours, de pratiques *décrivant* les étrangers et les réfugiés en particulier, imprègnent, non seulement les comportements à leur égard, mais surtout la façon de les VOIR, avant même leur existence sociale sur le territoire suisse.

Dans cette première étape de la recherche, pour constituer le corpus [partie 2], le choix de travailler sur des discours administratifs et juridiques a été guidé par le fait que le langage écrit utilisé en matière d'asile, est fortement contraint et détermine ainsi les conditions et la forme des descriptions.

Ensuite, est décrit le lieu où se déroule la relation entre l'Etat-nation et le requérant d'asile et les conditions d'une telle relation [partie 3]. La relation est placée par l'Etat-nation, sur le terrain juridique du droit d'asile et se déroule *pratiquement* lors de la procédure administrative d'asile. Cette relation n'est pas une communication équilibrée, elle est dissymétrique parce que le requérant d'asile, comme les autres étrangers, n'est pas un sujet de droit à part entière (absence de droit subjectif à l'asile), que de ce fait il a la *charge de la preuve* dans la demande d'asile et qu'il n'existe pas de jurisprudence en matière d'asile suisse.

Les descriptions ont pour objet des *motifs d'asile*. Il importe donc pour saisir leur logique, de se situer sur le terrain administratif et juridique de la construction de la preuve en matière d'asile. Sur ce terrain se déroule, en résumé, l'opération suivante: une *définition* juridique de la notion de "réfugié" est posée au départ; à travers la description des motifs d'asile, cette définition est destabilisée par deux locuteurs puis reconstruite et finalement re-stabilisée dans une décision d'asile et de renvoi. Le préambule se termine [partie 4], par une présentation de divers postulats méthodologiques adoptés.

Finalement, à propos des hypothèses sociologiques générales et du rôle de la description dans la construction des connaissances dont il est question, une remarque sur la perspective lointaine d'une telle recherche s'impose. Cette étude sur la description dans des textes administratifs et juridiques concernant l'asile oriente mon intérêt vers une approche de l'imaginaire social plutôt que de l'idéologie comme forme de pensée abstraite et constituée. En effet, on peut postuler que la description intervenant au début de la construction de connaissance comme *base* d'autres raisonnements, laisse apparaître des éléments matériels, sociaux, culturels, affectifs, prémisses de ces raisonnements idéologiques plus structurés.

Divers auteurs travaillant sur des discours xénophobes ont étudié les procédures argumentatives et explicatives plus proches de raisonnements déjà élaborés. Une étude sur des procédures de description — en portant une attention particulière à la notion de "préconstruit" définie par J.-B. Grize et "thématas"<sup>2</sup> peut amener à mieux saisir par l'approche de procédures descriptives le rôle de l'imagination dans la formation de la pensée.

## Comment renvoyer un Turc

LA SUISSE  
VENDREDI  
21 FEVRIER 1988

Imaginez que vous faites partie de l'Office fédéral de la police, division des réfugiés.  
Vous avez des milliers de dossiers en rade, un gamin qui a des problèmes avec son prof d'anglais, sans compter le loehn qui, à Berne, flanque la migraine à la majorité des fonctionnaires.  
Et voici que tombe sur votre bureau le dossier N 94 591.

★ ★ ★

Les faits sont simples.  
Dans son village de Turquie, en tant que sympathisant du syndicat DISK, Mustafa a eu des ennuis avec la police. Il a écôpé de deux ans de prison et, craignant le pire, il a préféré venir se réfugier en Suisse.

Attention!  
Il s'agit de soigner votre rapport en vue de la solution finale.  
Ce n'est pas vous qui reconnaissez que Mustafa a eu des malheurs! Précisez que c'est lui qui allégué ou qui prétend...

Ce qui donne ceci:  
« Le requérant (...) aurait formé un comité (...) aurait été arrêté à cause de ses activités politiques (...) aurait quitté la Turquie pour se réfugier en Suisse. »  
Ensuite, il s'agit de démolir l'exposé de Mustafa.

★ ★ ★

C'est ainsi que vous allez comparer les déclarations qu'il a faites devant un... représentant... de l'autorité cantonale, et celles faites lors de l'audition fédérale.

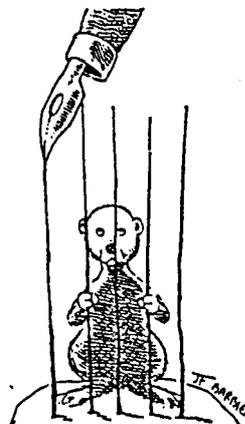
Tout d'abord Mustafa a déclaré que le syndicat Disk était légal. Ensuite, il a prétendu qu'il était illégal!

Ne vous interrogez pas sur la qualité de l'interprète ou sur l'éventuelle légalité d'un syndicat de gauche en Turquie: contentez-vous de relever que Mustafa se contredit et que, de ce fait, il ne répond pas aux exigences de vraisemblance exigées par l'article 12 de la loi sur l'asile.

Par la même occasion, relevez que les informations données par Mustafa — qui ne savait que le turc — sont vagues et laconiques.

Ensuite, soulignez le fait que le requérant a participé à des grèves, alors qu'il n'avait que 12 ou 13 ans.

Vous tenez-là un terrible argument.  
Pensez à votre gamin qui préfère jouer de la guitare plutôt que de piocher son anglais et écrivez:  
On ne comprend pas, dès lors,



comment il aurait pu être à la fois écolier et gréviste en tant que membre d'un syndicat.

C'est très bon ça! Selon notre aune, un enfant est un écolier et personne n'aura l'idée de se demander à quel âge les écoliers turcs sont sur les chantiers...

★ ★ ★

Le final est aisé. Ecrivez encore: Ces quelques éléments nous incitent à penser que le requérant ne s'est pas intéressé sérieusement aux activités du Disk.

Certes, il a écôpé de deux ans de prison pour son activité syndicale, mais il vous est facile de noter que: 1) il n'a pas été en mesure de présenter un acte d'accusation; 2) qu'il a été libéré.

De quoi se plaint-il?  
Ecrivez encore: Au vu de ce qui précède on est en droit d'émettre de sérieux doutes quant aux préjudices prétendument subis... et concluez logiquement que Mustafa n'a plus rien à faire en Suisse (où il travaille depuis quatre ans) et qu'il faut le réexpédier là d'où il vient, d'ici le 30 avril.

Que va-t-il lui arriver là-bas? Bof, ils ne vont tout de même pas le pendre...

Mais ajoutez pour la forme que Mustafa a trente jours pour adresser un recours... à vous-même. Ce qui simplifiera la tâche.

Il est 18 heures. Vous avez d'autres dossiers plus pénibles à liquider mais la mami vous attend pour la soupe et ce sera tout pour aujourd'hui.

<sup>2</sup> G. Holton [1981] relève que bien des savants adhèrent à des thématas en nombre fort restreint, antithétiques ou triples: simplicité/complexité, analyse/synthèse, invariance/évolution, etc.

1. HYPOTHESE SOCIOLOGIQUE GENERALE: LA CONSTRUCTION DE  
L'IDENTITE "NATIONALE" PAR LA DIFFERENCIATION ET L'EXCLUSION  
DES "NON NATIONAUX", DONT LES REQUERANTS D'ASILE

"Les oiseaux passeront encore au-dessus de cet immense platane qui aura été coupé, ils s'arrêteront un bref instant dans le ciel à la recherche de quelque chose, en tentant de rassembler des souvenirs, ils voleront par groupes au-dessus des amoncellements de béton, et ne trouvant pas une branche pour s'y poser, ils repartiront pareils à une lointaine tristesse".  
Y. KEMAL: Alors les oiseaux sont partis, p. 101

Relayant celui de l'immigration<sup>3</sup> qui a donné lieu à beaucoup de travaux en Suisse le phénomène particulier de l'*asile* est devenu pour un temps un des objets privilégiés de cristallisation de la vie et du débat politique suisse et européen. Débat partiel et passionnel sans recul historique, sans décentration spatiale et épistémologique. Dans ce contexte étroit n'importe quel énoncé devient un postulat. Les postulats se muent en faits stables qui engendrent des décisions, des gestes juridiques, administratifs, policiers. Qui suit les événements et les décisions dans ce domaine en constate les transformations rapides en quelques années.

Les indices attestant de réflexes d'ordre, de contrôle d'une situation trouble interrogent. Que se passe-t-il en Suisse à propos des étrangers, de ces quelques milliers<sup>4</sup> d'étrangers-là qui n'arrivent plus seulement des pays limitrophes, mais de toute la planète<sup>5</sup>. Les requérants d'asile remplissent-ils la même fonction que les immigrés dans l'imaginaire social et le débat politique et culturel, lieux où l'on peut notamment observer la construction de "l'identité suisse"? Ont-ils simplement relayé conjoncturellement et/ou historiquement les immigrés dans une de leur fonction sociale, la mise en exergue de ce que certains appellent le "malaise helvétique", ou revèlent-ils de nouvelles facettes de ce "malaise", comme par exemple les transformations des relations "Nord-Sud"?<sup>6</sup>

3 "La question de l'Ueberfremdung a instauré un débat (rythmé par les scrutins de 1970, 1974, 1977) à l'échelle nationale qui dure depuis plus de 20 ans". Cette question a été fortement présente à d'autres moments clés de l'histoire suisse du 20e s. (en 1917 et en 1931) [voir EBEL, FIALA 1983].

4 Voir statistiques en annexe.

5 Malgré l'absence de passé colonial direct de la Suisse.

6 Cette métaphore spatiale recoupe en gros les relations entre certaines zones, groupes sociaux du monde et d'autres. Ces relations ne peuvent en aucun cas se réduire à des relations spatiales. On peut se demander si la spatialisation d'un phénomène n'est pas un procédé mé-

Il semble à première vue que la nouvelle proximité physique des Suisses et des requérants d'asile venant pour la plupart actuellement du Sri Lanka, du Zaïre, du Chili, de la Turquie est exprimée par les Suisses en *différences* et en *exclusions*, plutôt que par une prise en compte de la nouveauté diverse et complexe. Dans l'opinion publique, les modes d'appréhension, d'expression et d'action concernant ce nouveau phénomène attestent de certains axes simples: d'une part, l'existence d'un DEDANS et d'un DEHORS, de deux mondes -NOUS, EUX- ou, si l'on veut, l'existence d'une différence posée comme "naturelle", transhistorique, hiérarchisée, entre certains groupes sociaux: les Suisses, les réfugiés, les "vrais", les "faux" réfugiés; d'autre part l'exercice "naturel" de l'exclusion de personnes, de groupes sociaux "autres", qui ne correspondent pas au statut particulier qui leur est réservé. Cependant, les modes de classement qui installent la différence et l'exclusion ne correspondent pas à une différence physique réelle, ils ne sont pas "naturels" (génériques), mais construits, donc sociaux. Dans le langage, dans la pensée, dans l'action ils apparaissent sous la forme d'une logique dualiste: OUI, NON; VRAI, FAUX; ACCEPTES, REFUSES.

Aujourd'hui, dans le sens commun, les requérants d'asile<sup>7</sup> apparaissent donc comme un objet central du débat. Mais sont-ils l'objet cognitif à définir pour la recherche?

Il convient d'observer la *relation* dans laquelle se construit la différenciation et l'exclusion, plutôt que la catégorie isolée de "*requérant d'asile*". Si l'on choisit de se focaliser sur un élément isolé, la pensée, le débat manquent leur objet et les actions qui en découlent contribuent à l'exclusion de groupes sociaux. L'énorme avantage de la notion de différence est de ne recevoir aucune définition autre que tautologique: est différent ce qui n'est pas identique et inversement. Dans une étude antérieure de la politique d'asile et d'assistance aux réfugiés en Suisse, j'ai pu montrer par exemple comment toute la définition juridique, administrative et financière installait les réfugiés dans un statut social d'*individus isolés et assistés* [CALOZ-TSCHOPP 1982: chap. III]. La différenciation a toujours existé en Occident sous diverses formes historiquement déterminées. L. Poliakov et C. Guillaumin [1972] ont posé l'hypothèse que la distinction fondant le racisme est devenue irrécupérable lorsqu'elle s'est inscrite dans une notion

6 *suite*: taphorique rendant compte de la difficulté à conceptualiser cette relation. Certains problèmes sont impensables à certaines époques écrit Bourdieu à propos de la colonisation algérienne...

7 Il est intéressant de constater que le débat a glissé en quelques années des "réfugiés" aux "requérants d'asile" c'est-à-dire que ces étrangers-là sont nommés à partir du statut juridique qui leur est octroyé et du débat social.

*physique* : la race. Pour cette perspective théorique, le racisme est une invention du siècle des Lumières qui en créant un nouveau classement fondamental de l'ordre du monde basé sur la seule raison a "aplati l'homme".

C. Guillaumin a tiré les implications logiques et historiques de cette thèse en postulant que dès le XVIIIe s. les catégories se sont fondées peu à peu sur cet "aplatissement" de l'homme, se sont imprégnées de la "marque biologique". Cette biologisation de la pensée sociale pose ainsi pour l'auteur de manière absolue toute différence constatée qui peut donc être observée par l'association: altérité/rapport au pouvoir/"marque biologique".

Cette manière de fixer la différence, la spécificité des "minoritaires" voile le problème central et n'est pas innocente, nous dit C. Guillaumin. Les groupes sociaux ainsi différenciés offrent par-là au groupe dominant une possibilité accrue d'intervenir en les maintenant par cette "biologisation", dans une "différence" qui les éloigne de la disposition des moyens d'indépendance (langue commune, outils, techniques et technologies, etc.) et les coupe radicalement de l'universalité.

Le lieu d'observation des descriptions choisi étant l'administration publique, particulièrement le secteur traitant *des demandes et des décisions d'asile* [voir partie 3], il convient pour poursuivre cette réflexion sur la différence, de s'interroger sur certaines caractéristiques de la forme politique historiquement et spatialement dominante de l'*Etat-nation*<sup>8</sup> cadre politique dans lequel se déroule la procédure d'asile. Comment dans ce cadre, est mise en oeuvre la relation entre l'Etat-nation et les étrangers, les requérants d'asile en particulier? Cette relation obéit-elle au processus de différenciation et d'exclusion général décrit par L. Poliakov et C. Guillaumin ou bien est-elle spécifique?

En politique contemporaine, il est d'usage courant de poser comme allant de soi les catégories de "national" et de "non national", d'étranger. La distinction NOUS/EUX a sans doute toujours existé sous des formes très diverses mais la spécificité contemporaine de la relation entre les "nationaux", ceux du DEDANS, et les "non nationaux", ceux du DEHORS, est certainement que cette distinction a été consacrée et prise en charge par la forme

---

8 J'utilise ce concept socio-politique - base d'une des hypothèses- qui rend compte de l'organisation juridique, politique et territoriale contemporaine dominante pour déterminer un lieu, un point de vue d'où observer les procédures de description. Ainsi, pour prendre en compte la dynamique et la détermination principale de la relation entre les deux locuteurs, je pars du discours de l'Etat-nation dans le corpus. En approfondissant ce travail, ce concept devrait être discuté sociologiquement et historiquement. Il faudrait aussi définir le rapport entre les notions d'Etat et de Nation.  
Précisons encore que cette question de l'Etat-nation est importante lorsqu'on considère que les requérants d'asile viennent pour la plupart de l'hémisphère sud: "Les Etats modernes

politique actuelle de l'Etat-nation. Avec la quasi universalisation de la forme étatique, les hommes et les groupes sociaux ont été définis en terme politique, au sens de l'Etat-nation, au détriment d'une reconnaissance d'autres formes d'organisations "politiques"<sup>9</sup> et d'autres de leurs qualités. L'Etat-nation apparaît donc comme une forme de clôture installant des formes spécifiques de différenciation et d'exclusion. Notamment, *l'étranger* dans les définitions politiques, administratives, juridiques de base est le "non national", celui qui n'a pas la nationalité de l'Etat-nation sur le territoire<sup>10</sup> duquel il se trouve. Un objet est ainsi créé tout en étant exclu révélant la dimension fantastique de la négation! A. Sayad [1984] a analysé par exemple comment le migrant constitue par sa seule présence une "situation limite" un "défi" à l'Etat-nation et combien le statut de migrant a besoin de reposer sur des dissimulations pour subsister: présenter l'(é-im)-migré comme une "présence provisoire", exclure le migrant du politique, le présenter comme un problème.

Comme le statut d'étranger n'est pas "naturel", pour saisir la relation existant entre l'Etat-nation et l'étranger -lieu où se déroulent les descriptions- il importe d'observer la construction de sa représentation dans les définitions de base et dans la procédure d'asile, c'est-à-dire dans une des activités principales de l'Etat-nation qui est d'ordre *juridico-administrative*. Là s'impose peu à peu une définition unique, exclusive, acceptable face à la multiplicité des figures. Elle se traduit par une décision.

D'un point de vue sociologique général, il est aisé de constater que l'étranger est une catégorie sociale avant d'être stabilisé par l'Etat-nation dans un concept juridique à travers une procédure délimitée. Mais la mise en oeuvre de la définition juridique de l'étranger aura pour effet d'agir en retour sur l'image que la société a de lui, pour l'infléchir imperceptiblement, tracer "une frontière plus rigide et plus visible entre lui et les autres" [LOCHAK 1985: 8] et pour fonder une décision.

---

8 suite: ont voulu éliminer le tribalisme et le féodalisme: constitués en république laïque, ils reconnaissent l'égalité des droits de tous les citoyens mais ils attendent de la population qu'elle se conforme au cadre simplifié mis en place pour donner la cohésion à une nation". A. Aga Khan: Les droits de l'homme et les exodes massifs. Genève, Publication des Nations Unies, Conseil Economique et Social, Commission des droits de l'homme, 38e session 17.1.1982.

9 Au sens plus large d'Aristote, c'est-à-dire des relations entre les hommes. La politique n'est pas réduite chez Aristote à une relation de contrôle du pouvoir par une instance.

10 Ces catégories sont ainsi fondées dans l'espace physique qui matérialise la clôture (les frontières!)